

INTRODUCTION

Antoine Bailleux, François Ost

Université Saint-Louis - Bruxelles | « *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* »

2014/1 Volume 72 | pages 25 à 26

ISSN 0770-2310

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2014-1-page-25.htm>

Pour citer cet article :

Antoine Bailleux, François Ost « Introduction », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 2014/1 (Volume 72), p. 25-26.
DOI 10.3917/riej.072.0025

Distribution électronique Cairn.info pour Université Saint-Louis - Bruxelles.

© Université Saint-Louis - Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

DOSSIER
ENSEIGNER LE DROIT DEMAIN

Introduction

Antoine BAILLEUX

Professeur, Université Saint-Louis – Bruxelles, Belgique

François OST

Professeur, Université Saint-Louis – Bruxelles, Belgique

Consacré à l'enseignement du droit, ce dossier constitue un premier jalon dans les réflexions menées actuellement au sein du Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques sur le thème « Quelles formations et quelles recherches pour quels (non-) juristes et quel droit ? ». Il reprend, pour la plupart, des articles présentés et débattus lors des séances du SIEJ qui ont rythmé l'année académique finissante.

Le lecteur se voit ainsi présenter un travail en chantier : du matériau brut, une compilation de récits et de points de vue récoltés au gré des rencontres et des intuitions, qui n'obéit à aucun plan d'ensemble ni n'est coiffée d'une synthèse prétendant en dégager les enseignements théoriques ou pratiques.

Ce catalogue d'expériences et d'options pédagogiques, qui nous emmène de l'Italie au Canada en passant par la France, ne se résume pas pour autant à une brochure touristique. Derrière l'apparent désordre de la mosaïque se cache une double intuition, qui ne surprendra pas le lecteur régulier de la *Revue*.

D'une part, s'il est vrai que les conditions de production et d'application du droit ont fortement évolué ces dernières décennies, il est alors inévitable que les modalités de son enseignement soient, à leur tour, amenées à s'adapter. D'autre part, cette adaptation implique de rompre une fois pour toutes avec la chimère de l'encyclopédisme juridique qui, en multipliant le volume horaire des cours magistraux de droit positif, place les

étudiants dans une course éperdue vers un mirage – la connaissance d'un droit fini, stable et objectif.

Sans céder à l'opposition caricaturale entre têtes bien pleines et têtes bien faites, il est devenu évident que l'accélération du temps juridique, l'avènement d'un droit en réseau, la montée en puissance des normativités non ou para-juridiques, et la transformation corrélative des métiers du droit militent en faveur de nouveaux processus d'apprentissage qui font la part belle à l'interdisciplinarité, à la réflexivité (notamment par la théorie du droit) et au *learning by doing* (*moot courts*, « cliniques du droit », etc.).

On sait gré aux contributeurs de ce dossier de nous aider dans l'exploration de ces nouvelles voies. Acteurs, observateurs ou théoriciens des transformations dans l'enseignement du droit, tous témoignent de la nécessité, voire de l'urgence, de repenser la façon de former les juristes de demain.